

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Adoptée par le Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2025 et soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 22 avril 2026

La politique de rémunération de Compagnie du Bois Sauvage a été approuvée pour la dernière fois lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2023. La Société envisage d'y apporter des modifications qui entreraient en vigueur le 1^{er} juillet 2026, afin de tenir compte de l'absence de revalorisation ces dernières années et des fonctions spécifiques accomplies par certains membres.

Sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, validée par le Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2025, il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver, avec effet au 1^{er} juillet 2026, les rémunérations brutes des administrateurs non exécutifs suivantes:

Conseil d'administration :

Il est proposé d'allouer aux administrateurs un jeton de présence de 3.000 € et au Président un jeton de présence de 6.000 € pour toute participation à une réunion du Conseil d'administration, quel que soit le nombre d'heures de cette réunion mais pour autant que celle-ci ait une durée de minimum 2 heures.

Un double jeton de présence sera octroyé pour les réunions du Conseil se tenant sur deux jours.

Il est en outre proposé de porter le montant fixe annuel alloué aux administrateurs à 25.000 € et celui alloué au Président du Conseil d'administration à 50.000 €.

Conseil d'administration	
Montant fixe annuel - Président	50.000 €
Montant fixe annuel - Membres	25.000 €
Jetons de présence - Président	6.000 €
Jetons de présence - Membres	3.000 €

Comité d'Audit et de Gestion des Risques :

Il est proposé d'allouer un jeton de présence de 4.000 € par réunion au Président du Comité d'Audit et de gestion des risques et un jeton de présence de 2.000 € par réunion aux membres de ce Comité.

Il est proposé de maintenir inchangé le montant fixe annuel alloué aux membres du Comité d'Audit et de gestion des risques à 2.000 € et de porter celui alloué au Président du Comité d'audit et de gestion des risques à 4.000 €.

Comité d'Audit et de Gestion des Risques	
Montant fixe annuel - Président	4.000 €
Montant fixe annuel - Membres	2.000 €
Jetons de présence - Président	4.000 €
Jetons de présence - Membres	2.000 €

Comité de Nomination et de Rémunération :

Il est proposé d'allouer un jeton de présence de 2.000 € par réunion au Président du Comité de Nomination et de Rémunération et un jeton de présence de 1.000 € par réunion aux membres de ce Comité.

Il est proposé de maintenir inchangé le montant fixe annuel alloué aux membres du Comité de Nomination et de rémunération à 1.000 € et de porter celui alloué au Président de ce Comité à 2.000 €.

Comité de Nomination et de Rémunération	
Montant fixe annuel - Président	2.000 €
Montant fixe annuel - Membres	1.000 €
Jetons de présence - Président	2.000 €
Jetons de présence - Membres	1.000 €

Les montants précités ne seront pas indexés.